



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 104698

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche au sujet de la performance du système scolaire français. Il désire connaître ses intentions au regard de l'enquête internationale PISA de l'OCDE.

Texte de la réponse

Les résultats des deux premiers cycles (2000 et 2003) de l'étude PISA (Programme for international pupil assessment) de l'organisation pour le développement et la coopération économique (OCDE), permettent, dans une certaine mesure, de situer les performances du système éducatif français par rapport à celles de nos principaux voisins et concurrents économiques. Les résultats de PISA 200 ont porté en France sur un échantillon représentatif de quelque 5 000 élèves de 15 ans, scolarisés essentiellement au lycée, en seconde générale et technologique, et au collège, en classe de 3e. Ils montrent que, au sein des trente pays de l'OCDE, la France obtient un score global de « culture mathématique » significativement (au sens statistique du terme) au-dessus de la moyenne de ces pays. De même, en « culture scientifique », son score est tout aussi significativement au-dessus de la moyenne. En « résolution de problèmes », la France affiche ses meilleures performances, tandis que « en compréhension de l'écrit » son score reste dans la moyenne. Cette évaluation 2003 a permis, en outre, en reprenant des exercices de l'évaluation 2000, de comparer pour la première fois dans le cadre de PISA les acquis des élèves au cours du temps. En « compréhension de l'écrit » et en « culture mathématique », le score des élèves français se maintient par rapport aux résultats de 2000, tandis qu'en « culture scientifique » il progresse légèrement. En tout état de cause, cette comparaison temporelle doit être prise avec beaucoup de précaution, tant il est vrai qu'elle s'appuie sur un nombre limité d'items. D'une façon générale, les scores des élèves français sont relativement peu dispersés, mais des écarts de score très importants sont observés entre élèves de 3e et élèves de 2nde de générale et technologique dans tous les domaines (« culture mathématique », « compréhension de l'écrit », « culture scientifique »), ainsi qu'entre filles et garçons en « culture mathématique » et en « compréhension de l'écrit ». Les élèves qui n'ont jamais redoublé, qu'ils soient en 2nde ou en 3e ont des résultats proches. Leur performance est également identique, voire meilleure, à celle des élèves des pays obtenant les scores les plus élevés. L'inverse est vrai pour les élèves ayant redoublé. De tout cela, il est légitime de conclure que rien ne justifie une vision trop négative des résultats du système éducatif français, ce qui n'empêche pas de chercher à en améliorer les performances. Dans cette perspective, de nouveaux programmes de sciences ont été mis en application en 2002-2003 pour l'école élémentaire, en 2005-2006 pour la classe de sixième et en 2006-2007 pour la classe de cinquième. À l'école élémentaire, le Plan de rénovation de l'enseignement des sciences et de la technologie à l'école (PRESTE) a été intégré au programme en 2002. Ce plan vise à rendre effectif l'enseignement des sciences et de la technologie dans toutes les classes, à faire des élèves des acteurs des activités scientifiques, à mettre en oeuvre une démarche scientifique qui privilégie le sens et favorise l'interdisciplinarité. En mathématiques, le nouveau programme est centré sur la résolution de problèmes et l'accès à une culture scientifique. Au collège, les nouveaux programmes poursuivent la rénovation de l'enseignement des sciences.

Ces programmes ont été élaborés conjointement par des experts des trois disciplines : mathématiques, sciences de la vie et de la terre et sciences physiques et chimiques, afin d'en faire ressortir les points de convergence. Dans le prolongement de l'école primaire, ils privilégient une démarche d'investigation aussi bien pour les sciences expérimentales que pour les mathématiques. Les établissements peuvent aussi depuis 2005, dans le cadre d'expérimentations, pratiquer en sixième et en cinquième le décloisonnement des disciplines scientifiques et mettre en place un enseignement intégré des sciences. Par ailleurs, le socle commun de connaissances et de compétences, introduit dans la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005, est un ensemble de connaissances et de compétences que tout élève doit impérativement maîtriser au terme de sa scolarité obligatoire. Le socle fait toute leur place aux disciplines évaluées par PISA puisqu'il comprend les principaux éléments de mathématique et la culture scientifique et technologique. Plus précisément, l'accent est mis, pour cette compétence, sur « des approches concrètes et pratiques des mathématiques et des sciences » : en mathématiques, est privilégiée « la résolution de problèmes, notamment à partir de situations proches de la réalité » ; concernant la culture scientifique et technologique, on favorise l'observation, la manipulation et l'expérimentation, et ce, dès l'école primaire, dans l'esprit de l'opération « La main à la pâte », initiée par l'Académie des sciences. La maîtrise de la langue française : savoir lire, écrire et parler le français conditionne l'accès à tous les domaines du savoir et l'acquisition de toutes les connaissances. Les élèves doivent notamment enrichir leur vocabulaire, maîtriser la grammaire et l'orthographe. La rénovation de l'enseignement des sciences et le socle commun de connaissances constituent, chacun à sa manière, une prise en compte des recommandations de l'étude PISA et de plusieurs de ses critères.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 104698

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 septembre 2006, page 9730

Réponse publiée le : 2 janvier 2007, page 141